

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/7
	Révision n°: 2
ECOLALINGE® POWDRE	Date : 23/07/2021
	Remplace la fiche : 25/02/2016
	104040

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ECOLALINGE® POWDRE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lessive poudre ultra concentrée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Skin Irrit. 2, H315

Eye Dam. 1, H318

STOT SE 3, H335

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: GHS05

GHS07

Mention d'avertissement

: DANGER

Composants dangereux

:

Alcool éthyloxylé, Métasilicate de sodium, Percarbonate de sodium, Sodium alkyl sulphate.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P280 : Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/7
	Révision n°: 2
ECOLALINGE® POWDRE	Date : 23/07/2021
	Remplace la fiche : 25/02/2016
	104040

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 1344-09-8 EC : 215-687-4 REACH : 01-2119448725-31	DISILICATE DE SODIUM	Skin irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	10-30
INDEX : 011-005-00-2 CAS : 497-19-8 EC : 207-838-8 REACH : 01-2119485498-19-0018	CARBONATE DE SODIUM	Eye Irrit. 2, H319	≤ 30
CAS : 15630-89-4 EC : 239-707-6 REACH : 01-2119457268-30	PERCARBONATE DE SODIUM	Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 4 (oral), H302 Eye Dam. 1, H318	10-15
CAS : 68955-19-1 EC : 273-257-1 REACH : 01-2119490225-39	SODIUM ALKYL SULPHATE	Skin irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	5-10
CAS : 157627-86-6/68439-50-9/ 68131-39-5/68213-23-0/68551-12-2/ 160901-19-9	ALCOOL ETHOXYLE	Acute Tox. 4, (oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	3-5
	<i>Limites de concentration spécifiques</i>	(1 ≤ C < 10) Eye Irrit. 2, H319 (C ≥ 10) Eye Dam. 1, H318	
CAS : 157627-86-6/160901-19-9	ALCOOL ETHOXYLE	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412	< 3
INDEX : 014-010-00-8 CAS : 6834-92-0 EC : 229-912-9 REACH : 01-2119449811-37	METASILICATE DE SODIUM	Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 Met. Corr. 1, H290	< 3

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

De manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Effets aigus d'inhalation

Peut irriter les voies respiratoires.

Effets aigus de peau

Provoque une irritation cutanée.

Effets aigus des yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/7
	Révision n°: 2
ECOLALINGE® POWDRE	Date : 23/07/2021
	Remplace la fiche : 25/02/2016
	104040

SECTION 4 : Premiers secours (suite)

Effets aigus de voie orale

Aucun effet important ou danger critique connu.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Tous les agents d'extinction sont utilisables.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune donnée n'est disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion

Non applicable.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection chimiquement résistant.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Comblar la fuite, si possible sans prendre de risque.

Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts.

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Mesures d'hygiène

Pour la protection individuelle, voir le § 8.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver fermé dans un endroit sec et frais.

Matières à éviter

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/7
	Révision n°: 2
ECOLALINGE® POWDRE	Date : 23/07/2021
	Remplace la fiche : 25/02/2016
	104040

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des voies respiratoires

Veiller à une ventilation adéquate.

Protection oculaire

Lunettes de sécurité bien fermées avec protection latérales (EN 166).

Protection des mains

Des gants en PVC/en caoutchouc nitrile, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent).

Epaisseur : 0.4 mm.

Temps de pénétration : > 480 min (level 6).

La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifique dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive) : autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié (EN 14605).

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Solide/Poudre
Couleur	: Blanc
Odeur	: Parfumée
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 10.8 +/- 0.5 (1 %)
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée n'est disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 736/879 +/- 100 g/l
Hydrosolubilité	: Aucune donnée n'est disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible

9.2. Autres informations

COV : Sans

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Air humide.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/7
	Révision n°: 2
ECOLALINGE® POWDRE	Date : 23/07/2021
	Remplace la fiche : 25/02/2016
	104040

SECTION 10 : Stabilité et réactivité (suite)

10.5. Matières incompatibles

Ne jamais mélanger à d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé.

Percarbonate de sodium (15630-89-4)	
DL50 orale rat	1034 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
Sodium alkyl sulphate (68955-19-1)	
DL50 orale rat	> 2000 – 5000 mg/kg
DI 50 cutanée lapin	> 2000 - 5000 mg/kg
Alcool éthoxylé (157627-86-6/68439-50-9/68131-395/68213-23-0/68551-12-2/160901-19-9)	
DL50 orale rat	300-2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
Métasilicate de sodium (6834-92-0)	
DL50 orale rat	1150-1350 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

pH : 10.8 +/- 0.5 (1 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

pH : 10.8 +/- 0.5 (1 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé.

Cancérogénicité

Non classé.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut irriter les voies respiratoires.

Métasilicate de sodium (6834-92-0)	
NOAEL (oral, rat)	260-284 mg/kg de poids corporel

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé.

Danger par aspiration

Non classé.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Percarbonate de sodium (15630-89-4)	
CE50 Daphnie l	4.9 mg/l
NOEC (aigu)	2 mg/l

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/7
	Révision n°: 2
ECOLALINGE® POUDRE	Date : 23/07/2021
	Remplace la fiche : 25/02/2016
	104040

SECTION 12 : Informations écologiques (suite)

12.1. Toxicité

Sodium alkyl sulphate (68955-19-1)	
CL50 Poisson 1	> 10 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 10 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 10 mg/l Scenedesmus subspicatus
NOEC (chronique)	< 1 mg/l Pimephales promelas
Alcool éthoxylé (157627-86-6/68439-50-9/68131-395/68213-23-0/68551-12-2/160901-19-9)	
CL50 Poisson 1	1 – 10 mg/l
CE50 Daphnie 1	1 – 10 mg/l
CEr50 (autres plantes aquatiques)	1 – 10 mg/l
Métasilicate de sodium (6834-92-0)	
CL50 poisson 1	210 mg/l
CE50 Daphnie 1	1700 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	207 mg/l
ERC50 (algues)	207 mg/l
Alcool éthoxylé (157627-86-6/160901-19-9)	
CL50 poisson 1	1-10 mg/l
CE50 Daphnie 1	0.1-1 mg/l
ErC50 (algues)	0.1-1 mg/l
NOEC chronique poisson	> 0.1 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Substances

ALCOOL ETHOXYLE (157627-86-6/160901-19-9)

Potentiel de bioaccumulation : Pas de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets/Produits non utilisés

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiqueter et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Exempté de la réglementation au Transport.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Aucune donnée n'est disponible.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/7
	Révision n°: 2
ECOLALINGE® POUDRE	Date : 23/07/2021
	Remplace la fiche : 25/02/2016
	104040

SECTION 15 : Informations réglementaires (suite)

15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.4. Règlement sur les détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Composant	%
Agents de surface non ioniques, Agents de blanchiment oxygénés, agents de surface anioniques	5-15 %
Savon, polycarboxylates	< 5 %
Enzymes	
Azurants optiques	
METHYL BENZOATE	
BHT	
TOCOPHEROL	
Parfums	

15.1.5. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : §2 à 12-15-16

Fin du document

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France